

Résumé des preuves pertinentes : La violence conjugale

au Canada parmi les civils, les militaires
et les vétérans

Qu'est-ce que la violence conjugale?

- La violence conjugale désigne tout comportement manifesté dans une relation intime et causant un préjudice physique, psychologique ou sexuel pendant ou après la fin de la relation. Il peut s'agir de maltraitance physique, de contrainte sexuelle ou de violence psychologique ou morale.
- La violence psychologique ou morale s'entend également des comportements coercitifs ou dominateurs à l'endroit d'une personne, notamment en l'isolant de sa famille et de ses amis, en épiant ses déplacements ou en lui limitant l'accès aux ressources financières.
- On parle d'*agresseurs* pour désigner les personnes qui recourent à la violence conjugale, et de victimes pour celles qui la subissent. Dans certains cas, une seule et même personne peut exercer de la violence conjugale et en être aussi victime.

Pourquoi est-ce un problème?

- Dans la sphère civile, la violence conjugale exercée ou subie est souvent associée à des problèmes de santé physique ou mentale, comme la dépression, les troubles de stress post traumatique (TSPT) ou les troubles liés à l'usage de substances psychoactives^{1,2}.
- La violence conjugale est souvent signalée dans les communautés de militaires et de vétérans. Une méta-analyse réalisée récemment à partir d'études populationnelles provenant principalement des États Unis a permis de constater que, parmi les militaires en service et les vétérans, une personne sur huit avait signalé avoir exercé de la violence dans une relation intime récemment. Un participant sur cinq parmi les militaires en service et les vétérans avait déclaré avoir été victime d'actes de violence de la part d'un partenaire intime récemment³.
- Certains facteurs stressants propres au contexte militaire augmentent le risque d'exercer ou de subir de la violence conjugale dans les communautés de militaires ou de vétérans, notamment le fait d'avoir vécu un déploiement ou une situation de combat^{4,5}.
- Les conséquences de la violence conjugale sont multiples chez les militaires en service et les vétérans, qu'il s'agisse d'incidences directes (ex. : blessures physiques ou troubles de santé mentale) ou indirectes (ex. : baisse de la productivité au travail).

La violence conjugale au Canada

- En 2019, plus de 100 000 Canadiens et Canadiennes de 15 à 89 ans ont été touchés par la violence conjugale. Ces cas représentent 30 % de tous les crimes violents signalés à la police⁶, soit 6 % de plus qu'en 2018⁷. Parmi tous les types de violence envers les femmes signalés à la police, la violence conjugale occupait le premier rang, et 80 % de tous les signalements de violence conjugale concernaient des actes perpétrés envers des femmes⁷.
- En 2009, les coûts financiers imputables à la violence conjugale au Canada se chiffraient à 7,4 milliards de dollars⁸.

- Au Canada, même si la violence conjugale de nature physique ou sexuelle touche à peu près la même proportion d'hommes et de femmes civils dans leur relation actuelle (soit 3 % et 2 % respectivement) au même titre que la violence morale ou les contraintes financières (10 % et 9 % respectivement)⁹, il n'en demeure pas moins que les femmes vivent plus lourdement les conséquences de la violence conjugale¹⁰ :
 - Les Canadiennes qui subissent de la violence conjugale sont deux fois plus susceptibles de signaler des blessures physiques comparativement aux Canadiens dans la même situation. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de signaler des conséquences morales à court terme découlant de la violence conjugale, comme la crainte, la peur, le chagrin ou la confusion. Même si la violence conjugale entraîne des conséquences à long terme autant pour les hommes que les femmes, ces dernières sont plus susceptibles d'en faire des cauchemars, de se sentir détachées ou vidées émotionnellement, ou encore d'adopter des comportements d'évitement⁹.
- Les données sont insuffisantes au Canada en ce qui a trait à la violence conjugale exercée ou subie au sein de relations caractérisées par la diversité de genre. Pour la période de 2009 à 2017, les cas de violence conjugale parmi les partenaires de même sexe représentaient 3 % de tous les incidents de violence conjugale signalés à la police au Canada^{11, 12}. En contexte canadien, une étude a permis de constater que les agressions physiques constituaient les crimes les plus souvent signalés à la police concernant les unions de même sexe (de 58 % à 62 % des cas), et que la proportion à cet égard était semblable dans les relations hétérosexuelles (soit 63 % des cas)¹².
- Le taux de perpétration d'actes de violence conjugale dans la population civile au Canada n'a pas fait l'objet d'un examen exhaustif. Les données colligées dans le cadre d'études populationnelles réalisées aux États Unis donnent à penser que les cas signalés de violence conjugale au cours de l'année précédente concernaient environ 6 % de la population civile¹³.

La violence conjugale parmi les militaires au Canada

- Les données demeurent parcellaires relativement à la violence conjugale exercée ou subie au sein des communautés de militaires. Dans bien des cas, les études existantes sur la violence conjugale ne tiennent pas compte de certaines particularités. À l'heure actuelle, seulement trois études populationnelles ont été publiées à propos des militaires en service. Selon ces études :
 - de 10 % à 19 % des hommes ont eu recours à la violence depuis le début de leur relation actuelle¹⁴;
 - 1 % des hommes ont déjà subi de la violence conjugale sous forme de maltraitance physique au cours de leur vie¹⁵, alors que de 16 % à 26 % des hommes ont subi une forme quelconque de violence depuis le début de leur relation actuelle¹⁴;
 - de 9 % à 19 % des femmes ont eu recours à la violence depuis le début de leur relation actuelle¹⁴;
 - 7 % des femmes ont déjà subi de la violence conjugale sous forme de maltraitance physique au cours de leur vie¹⁵, alors que de 8 % à 22 % des femmes ont subi une forme quelconque de violence depuis le début de leur relation actuelle¹⁰;
 - de 12 % à 26 % des hommes et des femmes déclarent subir de la violence dans le cadre de leur relation actuelle¹⁶.
- Il importe de souligner que, d'après nos estimations, les taux évoqués ci-dessus pourraient sous-estimer le nombre de cas avérés de violence, à cause de divers facteurs :
 - Certains cas de violence conjugale ne sont pas signalés par crainte de représailles (ex. : redoublement de la violence de la part du partenaire, perte anticipée de l'accès aux revenus du partenaire, etc.);
 - Les études n'évaluent pas toujours la gravité et les conséquences de la violence conjugale (ex. : peur, blessures, etc.);
 - Les paramètres actuels d'évaluation de la violence conjugale ne tiennent pas compte du contexte dans lequel elle survient (ex. : violence physique initiée ou réactive, etc.).

- Il n'existe aucune étude axée sur les vétérans.
- Les signalements de violence conjugale de nature physique ou sexuelle sont de quatre à cinq fois plus fréquents parmi les militaires en service qu'au sein de la population civile. De même, les cas de violence morale ou de contrainte financière dans une relation intime sont de deux à trois fois plus fréquents parmi les militaires en service que dans la sphère civile⁹⁻¹⁴.

Des lacunes dans la documentation spécialisée au Canada

- Il n'existe aucune étude axée sur les vétérans en matière de violence conjugale.
- Une seule étude s'est penchée sur la perpétration d'actes de violence conjugale chez les hommes et les femmes du secteur militaire.
- Les données sur la gravité, les conséquences et le contexte de la violence conjugale demeurent limitées (y compris sur la violence associée à des comportements coercitifs ou dominateurs), par exemple en ce qui a trait aux blessures psychologiques résultant de comportements violents, ou encore pour déterminer si la violence était de nature réactive.
- Il n'existe que trop peu d'études de part et d'autre pour pouvoir établir des comparaisons satisfaisantes sur la violence conjugale dans les sphères militaire et civile.
- Aucune étude ne s'est penchée sur la violence conjugale dans un contexte militaire au Canada en ce qui concerne les relations de même sexe ou caractérisées par la diversité de genre.

Interventions

- Le gouvernement fédéral a instauré une [stratégie](#) visant à contrer la violence fondée sur le sexe et à améliorer la santé et la situation sociale des victimes, laquelle s'articule autour de trois piliers :
 - prévenir la violence fondée sur le sexe;
 - soutenir les victimes et leur famille;
 - promouvoir des interventions juridiques et judiciaires.
- En outre, le [Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe](#) a été mis sur pied pour coordonner la stratégie gouvernementale, mener des travaux de recherche et favoriser une meilleure diffusion des résultats grâce à une plateforme en ligne accessible.
- Il n'existe aucune stratégie exhaustive pour prévenir la violence conjugale : la plupart des initiatives et des études au pays sont axées sur l'expérience de la violence conjugale.
- À l'heure actuelle, il n'existe aucune étude évaluée par les pairs axée sur le recensement, la prévention et le traitement de la violence conjugale dans les services de santé réservés aux militaires et aux vétérans au Canada. Toutefois, les Forces armées canadiennes ont créé des équipes d'aide aux victimes de crise familiale, qui sont financées par le ministère de la Défense nationale. Réparties dans les bases et les escadres au Canada, ces équipes sont formées de spécialistes civils et militaires, notamment des travailleurs sociaux, des aumôniers et des décideurs du secteur militaire. Elles offrent divers services et programmes, entre autres au chapitre de l'éducation préventive et de la conscientisation à la violence, ainsi que des ressources pour les personnes qui exercent ou subissent de la violence conjugale^{17, 18}.
- Les études réalisées aux États-Unis ont mis en relief plusieurs formes d'interventions, comme les mesures de dépistage et d'évaluation, ainsi que le counseling de courte durée et les traitements psychologiques¹⁹. Des initiatives semblables pourraient être évaluées et mises en œuvre dans les systèmes destinés aux militaires et aux vétérans au Canada.

1. SPENCER, C., et autres, « Mental health factors and intimate partner violence perpetration and victimization: A meta-analysis » dans *Psychology of Violence*, 2019, vol. **9**, n° 1, p. 1.
2. CAMPBELL, J.C., « Health consequences of intimate partner violence » dans *The Lancet*, 2002, vol. **359**, n° 9314, p. 1331-1336.
3. COWLISHAW, S., et autres, *Intimate Partner Violence (IPV) in military and veteran populations: A systematic review and meta-analysis of population-based studies of prevalence* [à paraître].
4. KLOSTERMANN, K., et autres, « Intimate partner violence in the military: Treatment considerations » dans *Aggression and Violent Behavior*, 2012, vol. **17**, n° 1, p. 53-58.
5. MARSHALL, A.D., J. PANUZIO et C.T. TAFT, « Intimate partner violence among military veterans and active duty servicemen » dans *Clinical Psychology Review*, 2005, vol. **25**, n° 7, p. 862-876.
6. CONROY, S., « Section 3 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019 » dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019, 2021*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
7. BURCZYCKA, M., « Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018 » dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018, 2019*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
8. ZHANG, T., et autres, *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, 2009, Ministère de la Justice Canada.
9. LYSOVA, A., E.E. DIM et D. DUTTON, « Prevalence and consequences of intimate partner violence in Canada as measured by the National Victimization Survey » dans *Partner Abuse*, 2019, vol. **10**, n° 2, p. 199-221.
10. STEWART, D.E., H. MACMILLAN et M. KIMBER, « Position paper – Recognizing and responding to intimate partner violence: An update » dans *The Canadian Journal of Psychiatry*, 2021, vol. **66**, n° 1, p. 71-106.
11. IBRAHIM, D., « Police-reported violence among same-sex intimate partners in Canada, 2009 to 2017 » dans *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 2019, p. 1-29.
12. WHITEHEAD, J., M. DAWSON et T. HOTTON, « Same-sex intimate partner violence in Canada: prevalence, characteristics, and types of incidents reported to police services » dans *Journal of Interpersonal Violence*, 2020, <https://doi.org/10.1177/0886260519897342>
13. OKUDA, M., et autres, « Correlates of intimate partner violence perpetration: results from a National Epidemiologic Survey » dans *Journal of traumatic stress*, 2015, vol. **28**, n° 1, p. 49-56.
14. ZAMORSKI, M.A. et M.E. WIENS-KINKAID, « Cross-sectional prevalence survey of intimate partner violence perpetration and victimization in Canadian military personnel » dans *BMC Public Health*, 2013, vol. **13**, n° 1, p. 1019.
15. BELIK, S.-L., et autres, « Relation between traumatic events and suicide attempts in Canadian military personnel » dans *The Canadian Journal of Psychiatry*, 2009, vol. **54**, n° 2, p. 93-104.
16. SKOMOROVSKY, A., F. HUJALEH et S. WOLEJSZO, « Intimate partner violence in the Canadian armed forces: the role of family stress and its impact on well-being » dans *Military medicine*, 2015, vol. **180**, n° 7, p. 809-816.
17. Femmes et Égalité des genres Canada, *Il est temps : La Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, 2019, Ontario (Canada).
18. Gouvernement du Canada, *Manuel de l'Opération HONOUR : Chapitre 4 – Soutien* (2019).
19. TAFT, C.T., et autres, « A randomized controlled clinical trial of the Strength at Home Men's Program for partner violence in military veterans » dans *The Journal of Clinical Psychiatry*, 2016, vol. **77**, n° 9, p. 1168-1175.